

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 15.168

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D’AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON’S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Julien DURESSAY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Alain LARRAIN
Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 30

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU
POTABLE - Exercice 2014

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport comprend, conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indicateurs techniques et financiers, ainsi que la note établie par l'Agence Régionale de l'Eau Adour Garonne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Les éléments marquants de l'année 2014 sont les suivants :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la compétence « Eau Potable » a été prise en charge par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.), qui elle-même, a adhéré au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, pour l'exercice de cette compétence.

Au cours de l'exercice 2014, la Société R2E a produit 4 841 120 m³. Sur ces 4 841 120 m³, elle en a exporté 2 710 183 m³, volume qui affiche globalement une tendance à la hausse comparativement à l'exercice 2013 (2 610 315 m³).

La production s'est répartie entre Chauvignac (Syndicat des Eaux de Chenac), le Marché de Gros, La Bourgeoisie 1, Saint-Pierre et Arces sur Gironde.

Le nombre de clients abonnés était de 18 294 et le nombre de branchements : 17 595.

Les 542 branchements plomb qui restaient ont tous été remplacés.

La qualité de l'eau produite, contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), a été conforme à 99,7 % au niveau microbiologique et à 98 % au niveau physico-chimique. En complément des analyses obligatoires, le Délégué met en œuvre un autocontrôle. Celui-ci a révélé des dépassements ponctuels de limite de qualité (E.Coli) et de références de qualité (Bact. Sulfite-red, Coli, COT, conductivité, équilibre calco-calc, température, turbidité). Aucune non-conformité n'a été constatée à la sortie de l'eau au robinet.

En 2014, le prix de l'eau a augmenté de 4,4 % par rapport à 2013, pour un client ayant consommé 120 m³, soit un prix d'eau potable, assainissement non compris, de 1,43 € T.T.C. le m³, taxes et prélèvements inclus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2014, présenté par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable, pour l'exercice 2014, tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT

- qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable annexés, seront mis à la disposition du public à la Mairie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 décembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Eau Potable



Année 2014

Juillet 2015

P R E A M B U L E

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Le décret d'application n° 95-635 du 6 Mai 1995, modifié par le décret n° 2007-675 et l'arrêté du 2 Mai 2007, précise les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2014. Il a reçu un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 18 Mai 2015 et a été adopté par le Comité Syndical lors de sa réunion en date du 29 Juin 2015.

PRESENTATION GENERALE

Le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, créé en 1952, est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dont la caractéristique tient à son système de solidarité pour le financement des investissements des infrastructures d'eau et d'assainissement.

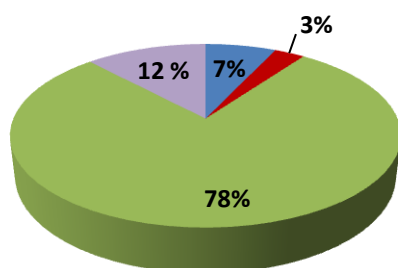
Parmi les 472 communes du département de la Charente-Maritime, 466 communes sont adhérentes pour la compétence « Eau Potable ».

(Cf. Carte des communes adhérentes à la compétence « Eau Potable » - Annexe I) pour l'année 2014

Une partie des infrastructures est confiée à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime (RESE), l'autre partie est exploitée en affermage par VEOLIA Eau ou par SAUR France et sa filiale la COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN et a fait l'objet de procédures de délégation de service public.

(Cf. Carte « répartition des exploitants » - Annexe II)

**Répartition des exploitants
en nombre de communes**



■ CER ■ VEOLIA Eau ■ RESE ■ SAUR

I – INDICATEURS TECHNIQUES

1 - Production

a) Localisation et nature des ressources utilisées

Les ressources utilisées sont de deux natures :

- ✚ les eaux de surface qui proviennent de l'usine Lucien Grand à St Hippolyte (eau de la Charente via le canal de l'Unima) et du Syndicat des Eaux de la Vendée (barrage de l'Angle Guignard) ;
- ✚ les eaux souterraines qui proviennent des 71 sites de production répertoriés dans le tableau ci-après et de la Ville de Saintes (résurgence de Lucérat) :

COMMUNE	LIEU-DIT	% avancement	nappe	Libre/Semi- Captif/Captive	Capacité Théorique m ³ /j (Arrêtés Préfectoraux)
AULNAY	Pallud	40	Jurassique	Libre	600
AUTHON	Le Marais	80	Jurassique	Captif	5 000
AVY	Les Sablières	80	Turonien	Semi Captif	680
BEDENAC	Le Pénitencier	20	Maestrichien	Captif	
BOUIL DE CHAMBON	Trizay	80	Turonien	Libre	11 000
BRESDON	Fontaine Charlemagne	0	Jurassique	Libre	540
BRIE SOUS MATHA	Chemin de Matha	80	Jurassique	Captif	800
CHAMPAGNAC	La Borne F2	80	Turonien	Semi Captif	3 000
CLAVETTE	Casse Mortier	60	Jurassique	Libre	800
CLION	Fontraud	80	Turonien	Libre	2 000
DAMPIERRE SUR BOUTONNE	Les Mottes	80	Jurassique	Libre	2 000
ECURAT	Pelouses Reveilloux	80	Cénomaniens	Captif	4 800
FONTAINES OZILLAC	Fief du Breuil	60	Turonien	Semi Captif	2 000
FONTCOUVERTE	L'Escambouille	100	Cénomaniens	Captif	8 000
GEMOZAC	Bernessard	80	InfraCénomaniens	Captif	3 000
JUICQ	Bois Moreau	80	Cénomaniens	Captif	900
JUICQ	Etray	80	Cénomaniens	Captif	1 400
LA CHAPELLE DES POTS	Chez Mallet	100	Cénomaniens	Captif	1 700
LA CLISSE	La Roche	80	Turonien	Libre	1 500

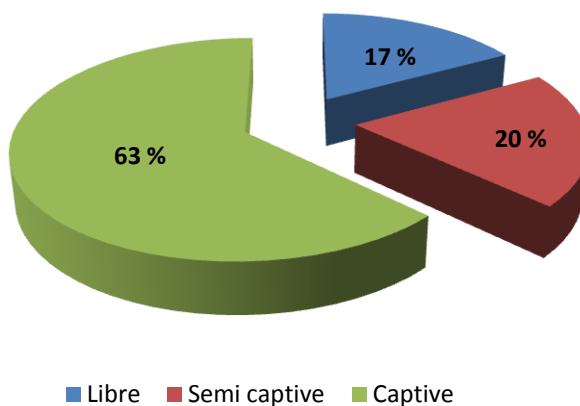
LA CLISSE	Château d'eau	80	Turonien	Semi Captif	750 H. E. 400 Etiage
LA CLOTTE	Font Bouillon	80	Maestrichien	Captif	6 000
LA JARD	Font Roman	80	Turonien	Semi Captif	5 000
LANDRAIS	Toutvent	80	Jurassique	Libre	2 000
LEOVILLE	Métairie de Puyrigaud	80	Turonien	Captif	3 000
LES ESSARDS	La Bassière	80	Cénomanién	Captif	1 600
MARIGNAC	Roumenèche	80	Cénomanién	Captif	1 200
MIRAMBEAU	Le Joyau	80	Turonien	Captif	10 000
MONTENDRE	Chez Grégoire	80	Turonien	Captif	4 000
MONTPELLIER DE MEDILLAN	Grand Fond	80	InfraCénomanién	Captif	2 300
NERE	Petit Moulin F6	80	Jurassique	Captif	400
NERE	Grand Breuil F3	80	Jurassique	Captif	400
NIEUL LES SAINTES	La Métairie	80	Cénomanién	Captif	5 000
PASSAY	La Garenne	80	Turonien	Semi Captif	500
PONS	Fondurant	80	InfraCénomanién	Captif	2 000
PORT D'ENVAUX	Les Gailleries	80	Cénomanién	Captif	2 000
POURSAY GARNAUD	Bois de Vervant	20	Jurassique	Libre	1 200
ROMEGOUX	Les Couasses	80	Cénomanién	Captif	540
SALIGNAC DE MIRAMBEAU	Le Tailledis	80	Turonien	Captif	5 000
SIECQ	La Bistandille	40	Jurassique	Libre	300
ST AIGULIN	Croix de Varachaud	80	éocène	Captif	4 000
ST BRIS DES BOIS	Le Poitou	100	Cénomanién	Captif	1 000
ST CESAIRE	Chez Veillon	100	Cénomanién	Captif	740
ST HIPPOLYTE	Usine Sud - Charente	80	CHARENTE	Libre	60 000
ST LAURENT DE LA PREE	L'Aubonnière	80	Cénomanién	Libre	600
ST LEGER EN PONS	Le Rivaud	80	Turonien	Captif	1 600
ST MARTIN D'ARY	Coustolle	80	Turonien	Captif	4 000
ST PALAIS DE NEGRIGNAC	Le Moulin des Auberts	80	Turonien	Captif	3 200
ST QUANTIN RANCANNES	F1 Pradelles		Turonien	Captif	ARRET
ST QUANTIN RANCANNES	F2	80	InfraCénomanién	Captif	2 700
ST SIMON DE BORDES	Pont en Eau	80	Turonien	Semi Captif	1 400
ST VAIZE	La Salle F 1	80	Cénomanién	Captif	5 600
ST VAIZE	La Salle F 2	80	Cénomanién	Captif	5 600
VENERAND	Le Vallon	100	Cénomanién	Captif	4 000
ARCES / GIRONDE	Le Terrier	60	Turonien	Captif	3 000
CHERAC	La Boise	80	Cénomanién	Captif	1 000
DOMPIERRE SUR CHARENTE	Les Grolles	80	Cénomanién	Captif	2 000
ROYAN	Marché de Gros	80	Turonien	Captif	3 000
ROYAN	St Pierre	80	Turonien	Captif	5 000
SAUJON	La Bourgeoisie B1				10 000
	La Bourgeoisie B2	60	Turonien	Semi Captif	
CHENAC	Grattechat	80	Turonien	Semi Captif	4 000
LE CHAY	Pompierre P2	20	Turonien	Semi Captif	10 140
LE CHAY	Pompierre P3	20	Turonien	Semi Captif	4 800
ST DIZANT DU GUA	Les Fontaines Bleues	100	Turonien	Semi Captif	4 000

VAUX / MER	Bel Air	80	Turonien	Captif	5 000
CHENAC	Chauvignac	80	Turonien	Semi Captif	24 000

BALLANS	Les Sablons	80	Jurassique	Captif	1 500
BEDENAC	Le Jarcelet	80	Maestrichien	Captif	2 400
BENON	Les Carnes	60	Jurassique	Captif	800
GEMOZAC	La Combe des Brues	80	InfraCénomaniien	Captif	2 400
ROMEGOUX	Les Groies de Bertin	80	Cénomaniien	Captif	1000 H. E. 800 Etiage
ST DIZANT DU GUA	Gratte Pouils	80	Turonien	Captif	1 800
ST PIERRE D'OLERON	L'Aubier	80	InfraCénomaniien	Semi Captif	800
ST SULPICE D'ARNOULT	Bois Semé	80	Cénomaniien	Captif	1 600
STE LHEURINE	Font de Cluzac	80	Turonien	Captif	3 000

Sur les 71 sites de production cités ci-dessus, on peut noter que :

12 sont en nappe libre
14 sont en nappe semi-captive
et 45 sont en nappe captive



Le réseau primaire du Syndicat des Eaux est présenté par Commission Territoriale. (Cf. Annexe III)

A l'échelle des 466 communes adhérentes au Syndicat des Eaux, les chiffres de production et distribution sont les suivants :

Productions locales	Rese	25 214 537 m3
	Fermiers	9 166 738 m3
Imports autres collectivités	Saintes	2 281 093 m3
	CdA La Rochelle	2 135 200 m3
	Vendée	1 686 972 m3
	Autres	243 486 m3
Volumes mis en distribution	TOTAL	38 370 437 m3
Volumes distribués	Rese	14 230 419 m3
	Fermiers	15 111 749 m3
	TOTAL	29 342 168 m3
Volumes exportés	Deux Sèvres	18 340 m3
	Rochefort	1 638 208 m3
	Saintes	13 195 m3
	BA 721	97 217 m3
	St Jean d'Angely	590 629 m3
	TOTAL	2 357 589 m3

Le rendement moyen net à l'échelle du Syndicat des Eaux est :

$$\frac{\text{Volumes comptabilisés} + \text{Volumes exportés} + \text{volumes de service}}{\text{Volumes produits} + \text{Volumes importés}} = \mathbf{79,5\%}$$

L'Indice Linéaire de Pertes à l'échelle du Syndicat des Eaux est de :

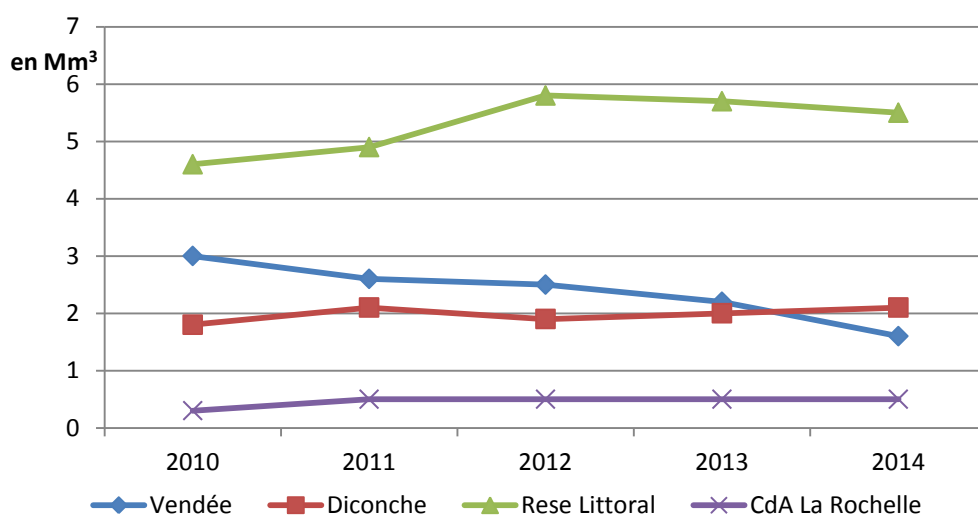
$$\frac{\text{Volume de pertes}}{\text{Linéaire de réseau} * 365} = \mathbf{1,9 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}}$$

b) Achat d'eau

Les contrats d'achat d'eau sont répertoriés dans le tableau suivant (volumes facturés) :

	2010	2011	2012	2013	2014
Vendée	3 069 341 m ³	2 660 822 m ³	2 572 107 m ³	2 175 252 m ³	1 602 017 m ³
Saintes -Diconche	1 842 467 m ³	2 071 429 m ³	1 876 453 m ³	2 041 129 m ³	2 133 519 m ³
RESE Littoral	4 635 424 m ³	4 944 979 m ³	5 853 775 m ³	5 735 045 m ³	5 511 982 m ³
RESE Pons	216 663 m ³	205 952 m ³	/	/	/
CdA La Rochelle	386 105 m ³	499 986 m ³	494 650 m ³	500 037 m ³	499 134 m ³
Sdt du Blayais	/	/	/	/	816 m ³
TOTAL	10 150 000 m³	10 383 168 m³	10 796 985 m³	10 451 463 m³	9 747 468 m³

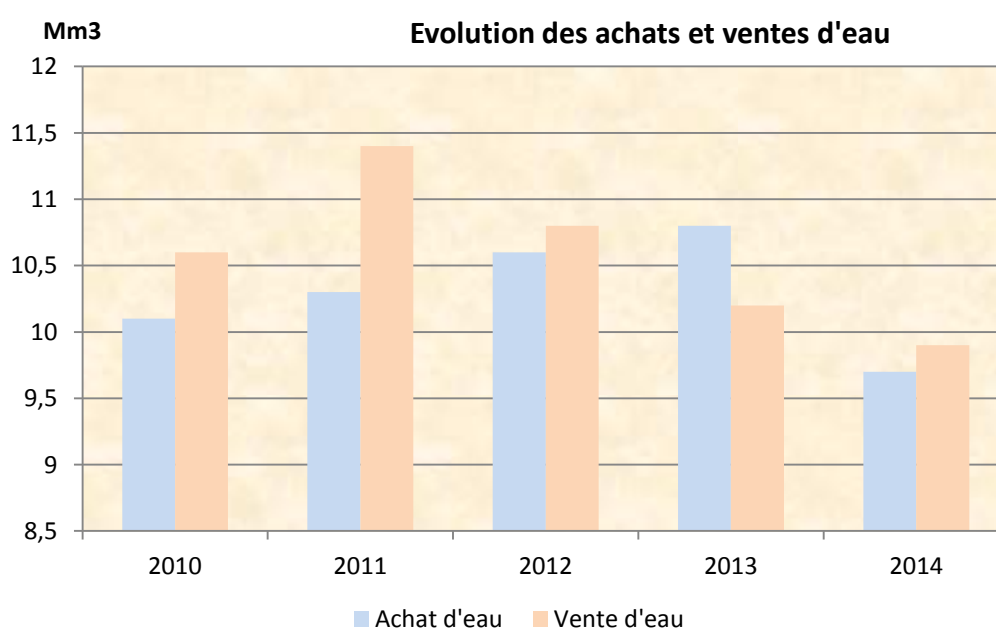
Evolution des achats d'eau depuis 2010 par provenance



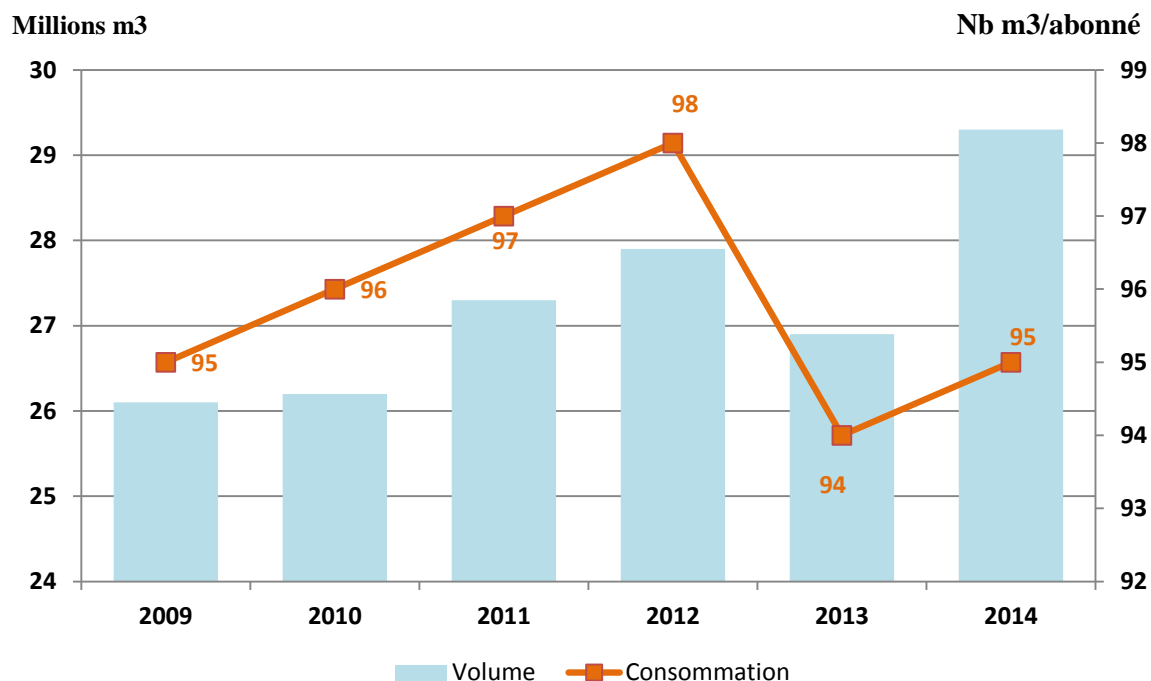
2 - Distribution

Par ailleurs, le Syndicat vend de l'eau à différentes collectivités. Le tableau suivant présente le bilan des volumes vendus depuis 2010 :

Collectivités	2010 <i>Volume m³</i>	2011 <i>Volume m³</i>	2012 <i>Volume m³</i>	2013 <i>Volume m³</i>	2014 <i>Volume m³</i>
Sdt LA ROCHELLE NORD	2 951 194	2 830 387	2 833 418	2 799 185	2 750 461
Ville de ROCHEFORT	1 870 640	1 772 310	1 675 377	1 657 295	1 638 208
Sdt ROCHEFORT SUD	482 352	473 789	434 936	466 127	463 755
Sdt ARS EN RE	1 477 845	1 545 078	1 505 793	1 355 209	1 372 919
Sdt ST MARTIN DE RE	1 140 161	1 267 551	1 288 173	1 167 895	1 118 366
Ville de SURGERES	68 829	583 682	541 080	480 149	441 806
Sdt ESTUAIRE de la Charente	336 849	348 379	353 569	344 934	338 341
Cne de COURCON D'AUNIS	41 216	89 789	82 916	78 545	70 418
Cne ST GEORGES DU BOIS	/	100 535	96 601	92 074	88 259
Base Aérienne 721	218 912	245 681	158 131	97 209	97 217
Sdt RIVES DE LA SEUDRE	754 917	762 766	758 411	758 401	772 036
Ville de PONS	315 647	/	/	/	/
Ville de SAINTES	73 330	410 739	113 854	69 386	13 195
Sdt OLERON NORD	831 667	971 035	955 983	866 588	234 246
Total m³ vendus	10 563 559	11 401 721	10 798 242	10 232 997	9 999 227



Evolution des volumes assujettis et moyenne de la consommation par abonné

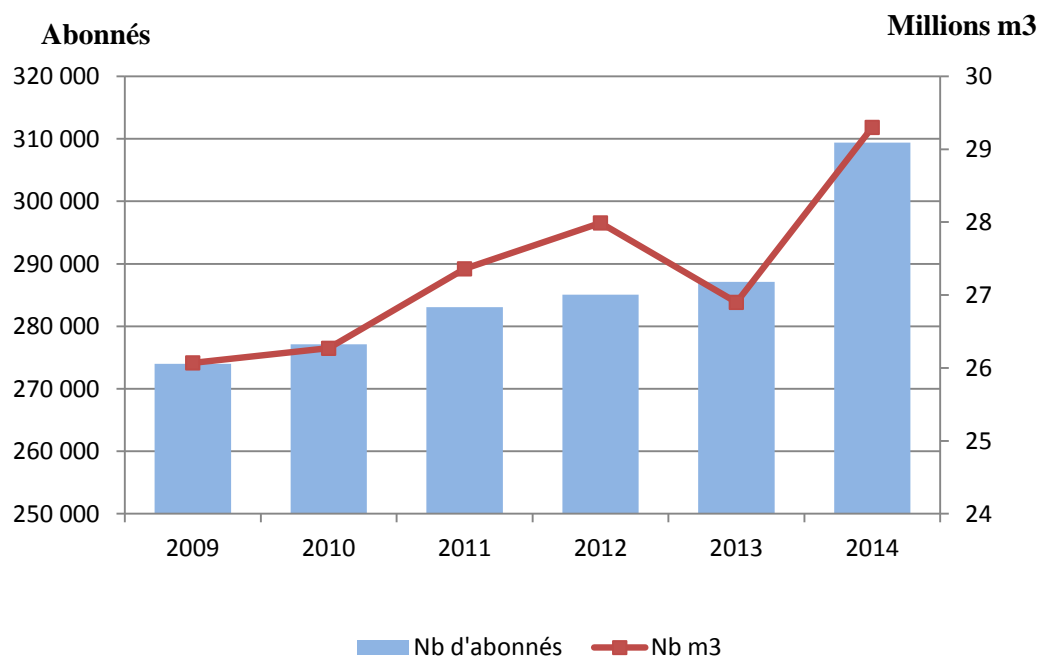


La consommation moyenne par abonné est passée sous la barre des 100 m³/an. Elle est significativement inférieure à la référence nationale de 120 m³. Cela s'explique par des consommations faibles en zone rurale (souvent inférieures à 100 m³/an) et par des consommations limitées des résidences secondaires sur le littoral.

La consommation moyenne par abonné tend à se stabiliser autour de 95 m³.

*Evolution du nombre d'abonnés et du nombre de m3 vendus
au cours des 6 dernières années*

Année	Nombre d'abonnés	Augmentation	Nombre de m3	Augmentation
2009	273 985		26 078 248	
2010	277 093	1,12 %	26 275 865	0,76 %
2011	283 037	2,1 %	27 366 701	4 %
2012	285 040	0,7%	27 997 861	2,25 %
2013	287 133	0,7 %	26 973 747	- 3,6 %
2014	309 392	7,1 %	29 304 901	7,9 %



L'évolution du nombre d'abonnés est due, en grande partie, à l'intégration de la Ville de Royan dans le périmètre du Syndicat des Eaux.

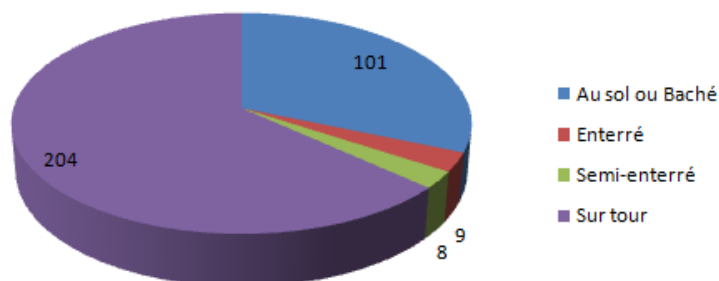
3 - Indicateurs physiques

- *Quelques données*

Rappel 2013	
322	réservoirs
160	stations de pompage
62	captages
394 km	linéaire de feeders
11 691 km	linéaire de canalisations

Données 2014	
322	réservoirs
158	stations de pompage
71	captages
412 km	linéaire de feeders
11 847 km	linéaire de canalisations

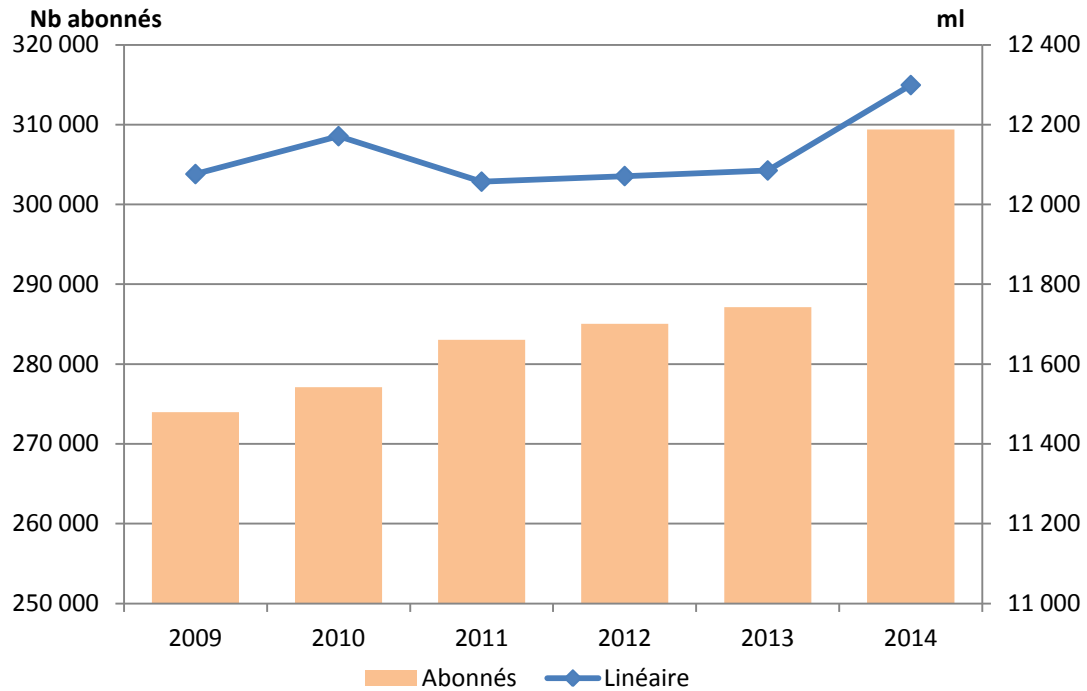
- *Les réservoirs*



Répartition par type de réservoirs

Au total, 168 réservoirs ont été réhabilités depuis 1995, soit près de 50 % du patrimoine actuel.

Evolution du linéaire de réseau et du nombre d'abonnés depuis 2009



4 – Qualité de l'eau

a) Périmètres de protection

Sur l'ensemble des captages du Syndicat :

- 60 bénéficient d'un périmètre officiel (enregistrement des servitudes aux hypothèques inclus) ;
- 2 ouvrages dont la procédure est achevée (enquête publique avec avis favorable) en attente de la signature des arrêtés préfectoraux ;
- 3 ouvrages en cours de protection ;
- 4 vont être désaffectés d'ici fin 2015.

Les travaux préconisés par les arrêtés préfectoraux sont terminés. Les acquisitions foncières autour des captages se poursuivent pour renforcer la protection dans l'environnement proche des ouvrages d'eau potable (La Clisse, Trizay, Landrais).

(Cf. Annexe IV – Carte des périmètres de protection)

b) Respect des normes (nitrates, pesticides, ...)

Dans le cadre du contrôle sanitaire relatif à la qualité des eaux distribuées, des prélèvements ont été effectués sur les paramètres physico-chimiques et microbiologiques.

Les taux de conformité sont les suivants :

	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	99,7 %
Paramètres physico-chimiques	98,0 %

II – INDICATEURS FINANCIERS

1 – Tarifs

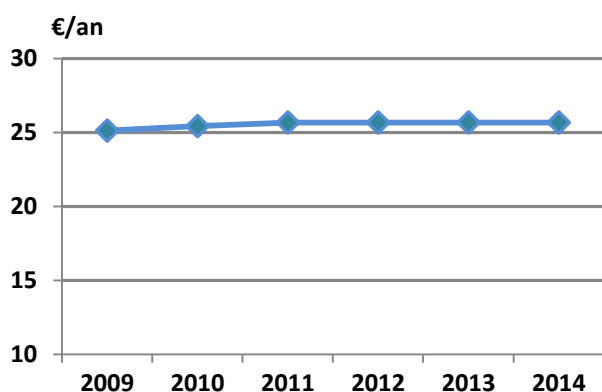
1.1 – Tarifs domestiques

Le tarif de la redevance d'amortissement est fixé chaque année par l'assemblée délibérante du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

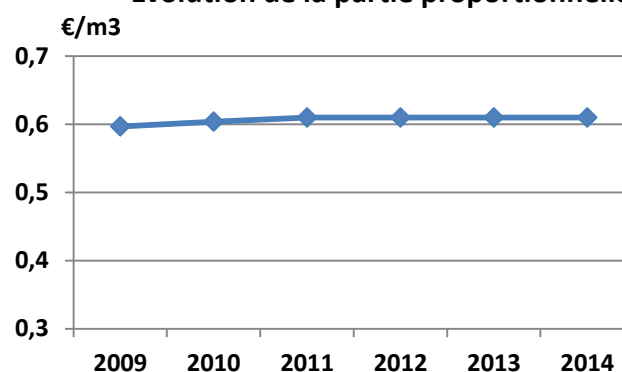
La redevance d'amortissement est unique pour l'ensemble des abonnés des collectivités adhérentes au Syndicat.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Partie fixe (€/an)	25,12	25,42	25,67	25,67	25,67	25,67
Partie proportionnelle (€/m3)	0,597	0,604	0,610	0,610	0,610	0,610

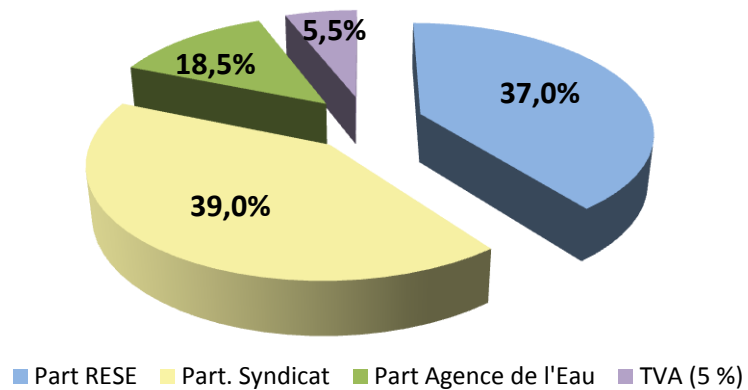
Evolution de la partie fixe



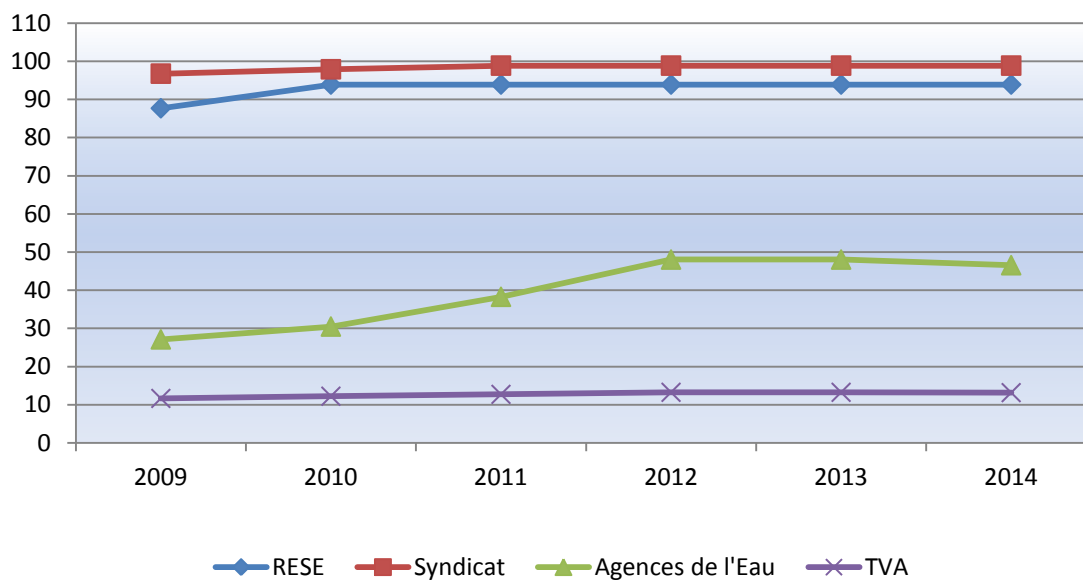
Evolution de la partie proportionnelle



Décomposition de la facture d'eau 2014 de 120 m3 (exemple RESE)



Evolution des composantes d'une facture d'eau



Ci-après l'évolution du montant d'une facture d'eau pour 120 m3 depuis 2009 (exemple RESE) :

	2009	2010	2011	2012		
				Zone 1	Zone 2	Zone 3
Facture de 120 m3 (en € TTC)	223,21	234,50	243,76	245,16	254,01	250,59
Prix moyen du m3 (€)	1,86	1,95	2,03€	2,04	2,12	2,08

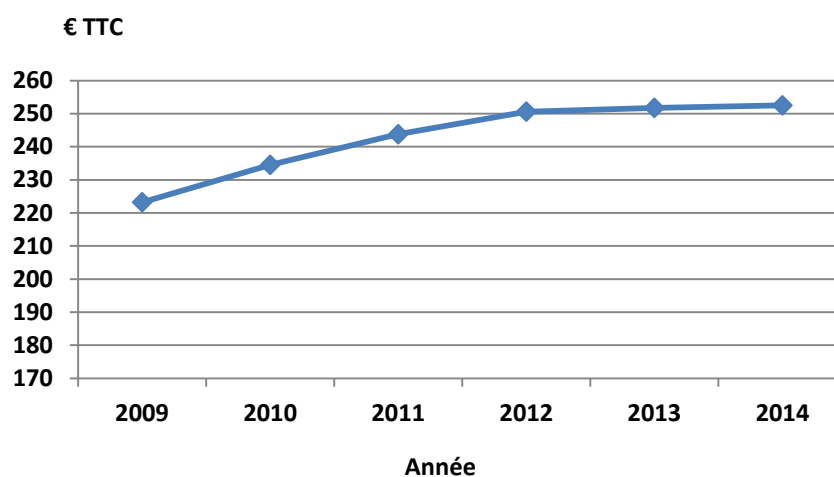
Zone 1 : Agence Loire-Bretagne pour Salles sur Mer et St Vivien

Zone 2 : Agence Loire-Bretagne

Zone 3 : Agence Adour-Garonne

	2013			2014		
	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Facture de 120 m3 (en € TTC)	244,14	253,00	251,73	244,26	253,13	252,49
Prix moyen du m3 (€)	2,03	2,11	2,10	2,03	2,11	2,10

Evolution d'une facture de 120 m3



2.2 – Autres tarifs

Pour 2014, les tarifs sont les suivants :

Catégorie d'usagers	2014
Domestique (habitat individuel et collectif)	0,610 €
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	0,489 €
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,...)	0,564 €
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	0,223 €

Pour l'année 2015, le Comité Syndical, réuni le 8 Décembre 2014, a décidé :

- ⇒ de maintenir le tarif 2014 en 2015 pour la part fixe de l'ensemble des catégories d'usagers ;
- ⇒ de maintenir le tarif 2014 en 2015 pour la part proportionnelle pour la catégorie « usagers domestiques » ;
- ⇒ de poursuivre le rattrapage pour les 3 autres catégories d'usagers, pour la part proportionnelle, tel que rappelé ci-après :
 - un rattrapage du tarif domestique sur 5 années pour la catégorie « Hébergement saisonnier »
 - un rattrapage du tarif domestique sur 7 ans pour la catégorie « Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels »
 - de ramener l'écart entre le tarif de la catégorie « établissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment l'agroalimentaire) et le tarif domestique actuellement de 1 à 2 sur 7 années,

et a décidé de retenir les tarifs suivants pour l'exercice 2015 :

Partie fixe

Diamètre du compteur	Tarifs 2015
15 mm	25,67
20 mm	35,77
30 mm	51,11
40 mm	76,66
50 mm	102,21
60 mm	153,32
80 mm	224,87
100 mm	306,64
150 mm	459,95

Partie proportionnelle

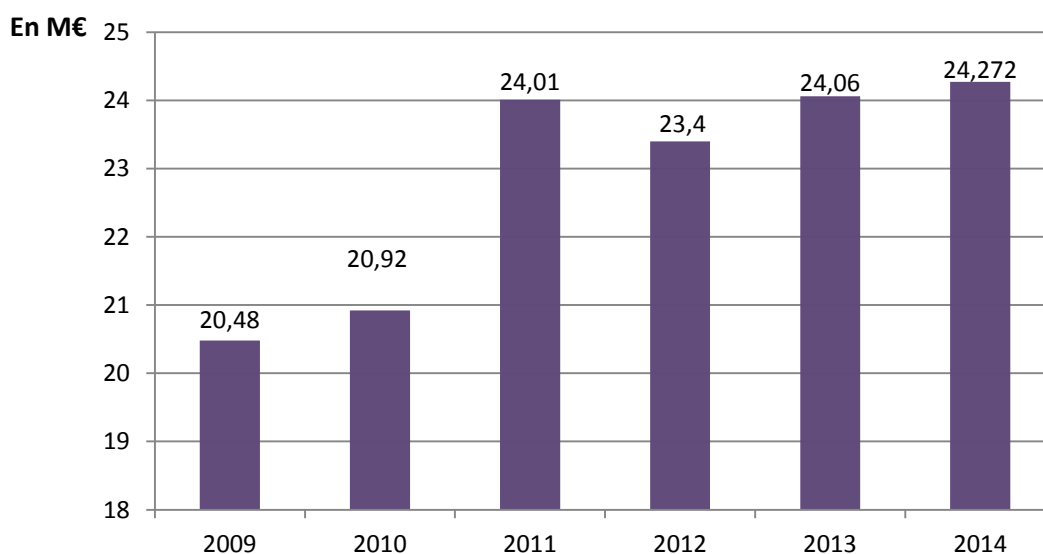
Catégorie d'usagers	2015
Domestique (habitat individuel et collectif)	0,610 €
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	0,523 €
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,...)	0,610 €
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	0,247 €

1.3 – Assiette de la redevance

Exploitant	Nombre de m3		Nombre d'abonnés	
	2013	2014	2013	2014
RESE	13 660 912	14 230 419	140 733	152 989
VEOLIA Eau	845 951	2 164 466	8 988	24 981
SAUR France/CER	12 466 884	12 947 283	65 002	131 422
TOTAL	26 973 747	29 342 168	287 133	309 392

Le Syndicat a perçu au titre de la redevance d'amortissement en 2014 un montant de **24 272 k€** pour **29 342 168 m3** et **309 392 abonnés**. Cette recette représente 70 % des recettes d'exploitation 2014.

Evolution de l'encaissement de la redevance



2 – Bilan financier d'exploitation

Le bilan financier est établi à partir des recettes et des dépenses du compte administratif 2014.

Recettes (en milliers d'euros)

Vente d'eau et redevance	28 504 k€
Participations budgets annexes (*)	2 788 k€
Subventions d'exploitation	225 k€
Autres produits de gestion	669 k€
Produits exceptionnels	3 646 k€ (1)
Quote part de subvention virée au cpte de résultats	1 234 k€
Divers	203 k€

TOTAL 37 269 k€

(*) Quote part de charges de personnel et de charges générales des budgets assainissement collectif et assainissement non collectif

(1) dont 452 k€ résultat Royan – 562 k€ résultat St Georges de Didonne et 1 452 k€ résultats des Syndicats dissous

Dépenses (en milliers d'euros)

Charges à caractère général (achat d'eau)	5 524 k€
Charges de personnel	2 929 k€
Autres charges de gestion	183 k€
Charges financières	1 136 k€
Charges exceptionnelles	2 578 k€ (1)
Amortissements et provisions	9 654 k€

TOTAL 22 004 k€

(1) dont 983 k€ reversement au budget assainissement collectif et 633 k€ reversement CARA

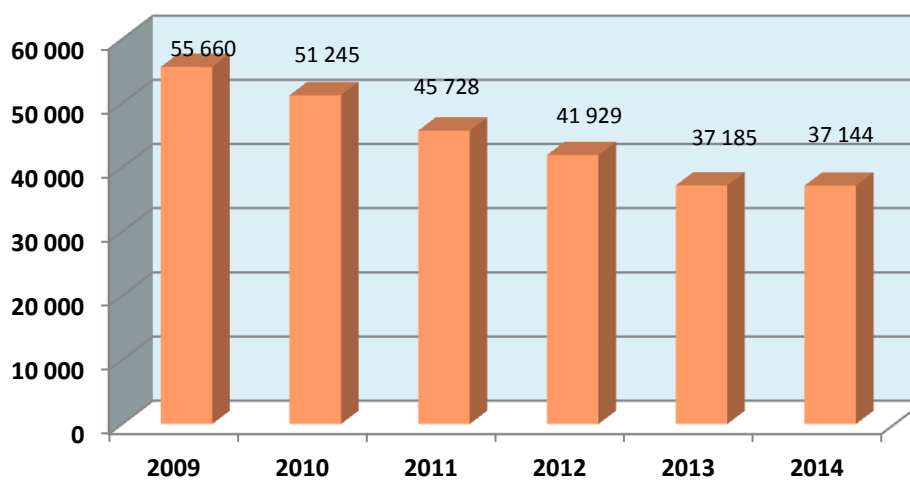
43,8 % des dépenses de fonctionnement de l'exercice sont consacrées aux dotations aux amortissements, soit presque 9,6 millions d'euros. En augmentation par rapport à 2013, elle constitue une part fondamentale de l'autofinancement du Syndicat des Eaux.

3 – Etat de la dette

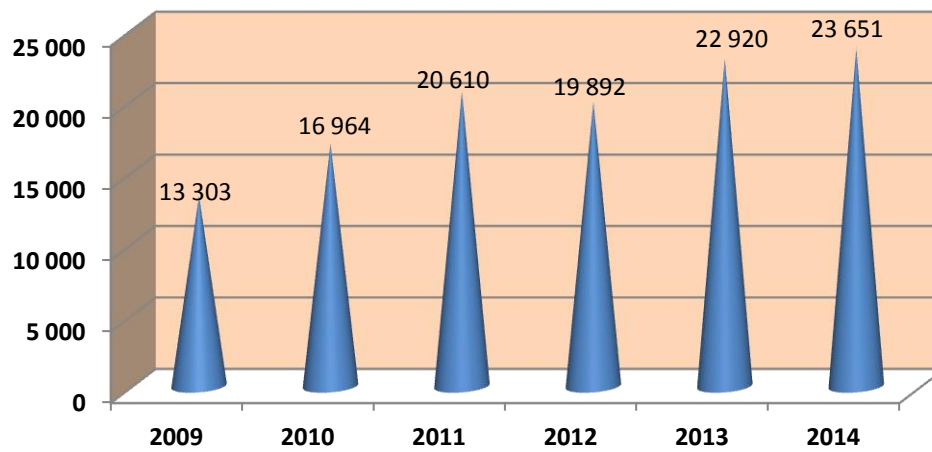
L'encours de la dette au 31 Décembre de l'exercice 2014 s'élevait à **37 144 k€** en tenant compte de la dette de Royan. L'annuité payée au cours de l'exercice 2014 était de **4 741 k€** dont **3 605 k€** de capital et **1 136 k€** d'intérêts.

Capacité dynamique de désendettement	Compte Administratif					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
(i) Encours de la dette au 31/12 en k€	55 660	49 612	45 728	41 929	37 185	37 144
(ii) Capacité autofinancement brut en k €	13 303	16 964	20 610	19 892	22 920	23 651
Capacité Dynamique de désendettement = (i)/(ii) en nombre d'années	4,18	2,92	2,22	2,10	1,62	1,57

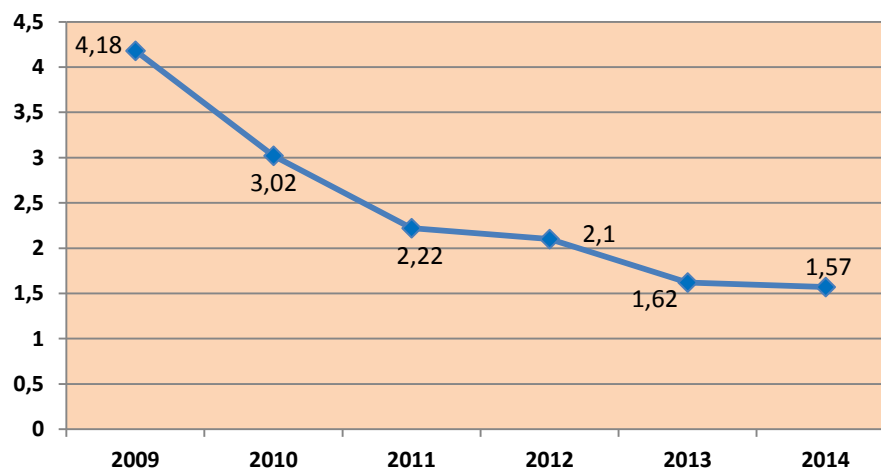
Encours de la dette (en milliers d'€)



Evolution de la capacité d'autofinancement brut



Evolution de la capacité dynamique de désendettement (en nombre d'années)



En 2014, le Syndicat n'a pas eu recours à l'emprunt.

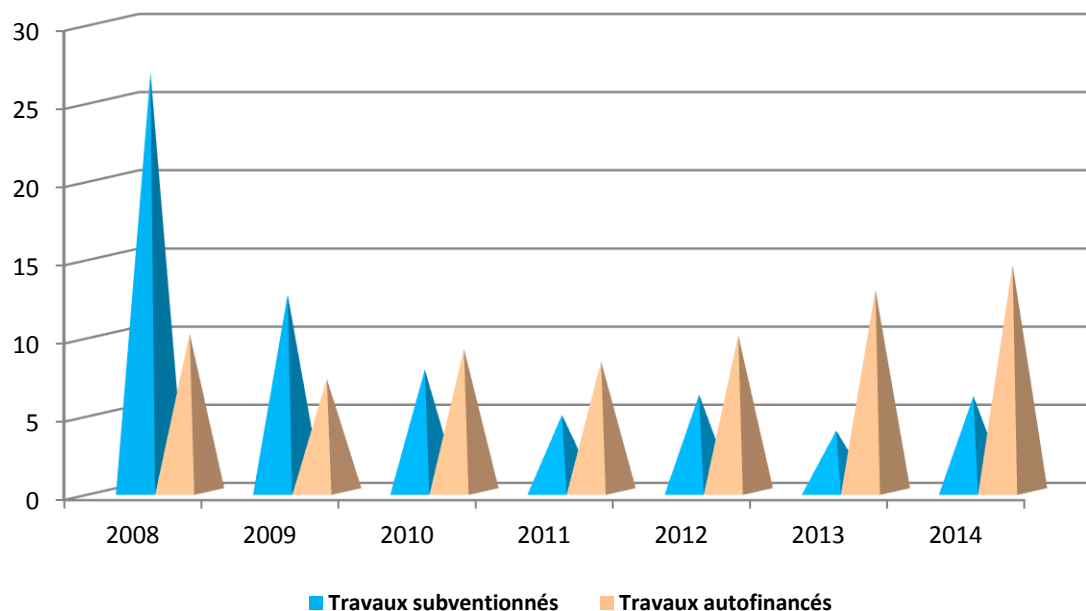
4 – Les travaux

Les travaux d'investissement réalisés en 2014 s'élèvent à **20 671 k€ HT** et se décomposent comme suit :

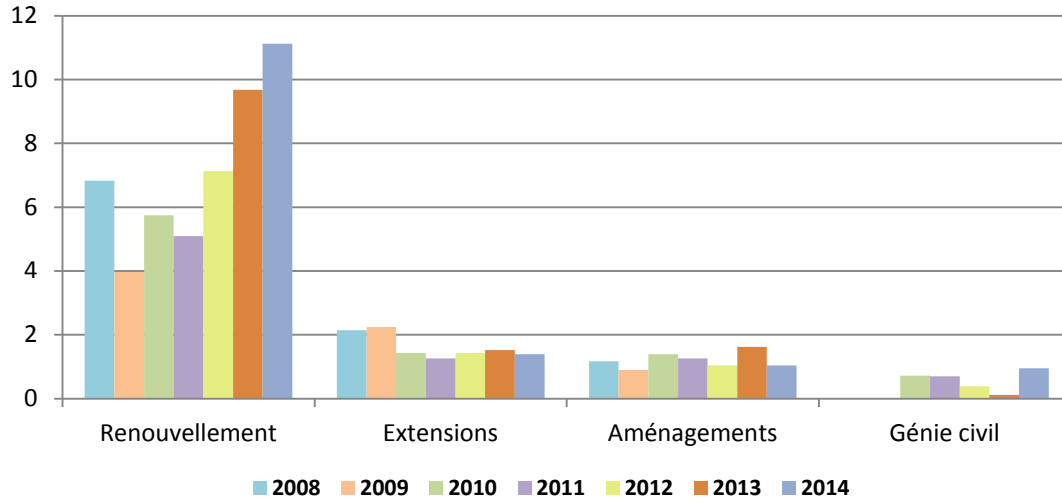
Travaux subventionnés	6 155 k€
Renouvellement de réseaux	11 122 k€
Extensions de réseaux	1 399 k€
Aménagement de réseaux	1 044 k€
Génie Civil	951 k€

	20 671 k€

Evolution des travaux payés (en M€)



Evolution des travaux autofinancés (en M€)

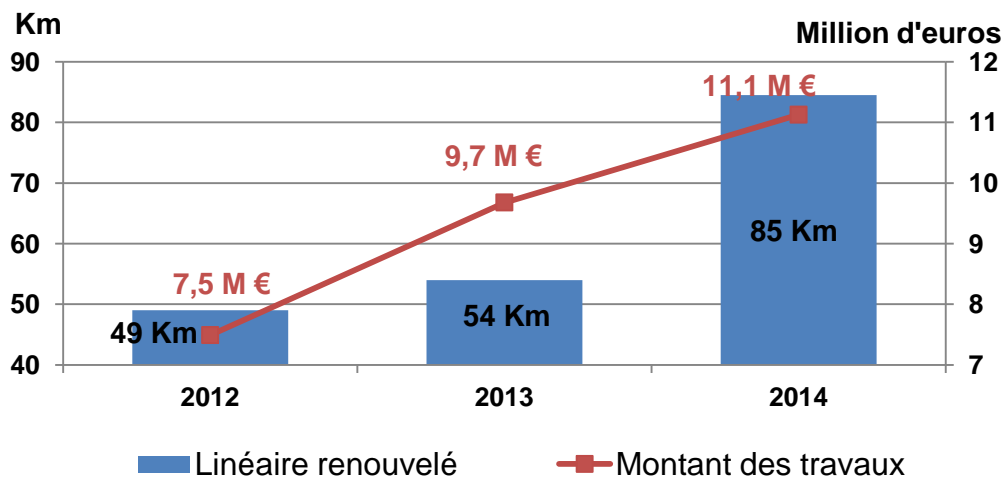


Le Syndicat a procédé au renouvellement d'environ :

49 km en 2012 représentant 7,5 M€

54 km en 2013 représentant 9,7 M€

et 85 km en 2014 représentant 11,1 M€.



Ces investissements ont bénéficié de subventions, de participations ou bien ont été autofinancés (extensions, réhabilitations, aménagements), suivant le détail ci-dessous :

Subventions	2 597 k€
. <i>Conseil Général</i>	666 k€
. <i>Agences de l'Eau</i>	1 196 k€
. <i>Autres subventions</i>	735 k€
Avances remboursables	214 k€
Emprunt	0 k€
Recettes diverses	2 829 k€
Autofinancement	20 046 k€

	25 686 k€

Ci-joint, *en annexe V*, la liste des travaux autofinancés en 2014 (extensions, réhabilitation, aménagements).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 – Caractérisation du service

	2014			
	RESE	SAUR	VEOLIA	SDE17
Nombre de communes desservies	362	91	13	466
Nombre d'abonnés	152 989	131 422	24 981	309 392
Nombre d'habitants desservis	266 088	190 081	31 191	487 360
Sites de production	51	5	7	63
Nombre de réservoirs				322
Linéaire de réseau	8 326	3 440	493	12 258
Volume produit	25 214 537	4 088 489	5 078 249	34 381 275
Achats d'eau en gros (aux communes non adhérentes ou à l'extérieur du département)				6 346 751
Volume distribué (sans la vente d'eau en gros)	14 230 419	12 947 283	2 164 466	29 342 168

- Critères de différenciation des catégories d'urbanisation

	2014			
	RESE	SAUR	VEOLIA	SDE17
Indice Linéaire de Consommation (m ³ /jour/km)				7,2
Densité d'abonnés (abonnés / km de réseau)	18	38	51	25
Densité d'habitants (habitants / km de réseau)	32	55	63	40

2 – Connaissance et gestion du patrimoine

- Performance du réseau

	2014			
	RESE	SAUR	VEOLIA	SDE17
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (m3/jour/km)	1,8	2,4	4,5	2,0
Indice Linéaire de Pertes (m3/jour/km)	1,7	2,2	4,1	1,9
Rendement primaire du réseau (sans les VEG et les volumes de services)	72,7%	80,9%	72,9%	76,5%
Rendement net du réseau (P104.3)	83,6%	84,5%	86,9%	79,5%

3 – Qualité de service à l'utilisateur *(les éléments présentés correspondent à ceux de la Régie du Syndicat uniquement)*

- **Taux d'interruption de service** : 4,2 % en 2014 contre 5,4 % en 2013.

- **Communication avec l'utilisateur** : la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie une seule fois en 2014. Les associations de consommateurs participent à cette réunion

4 – Qualité de l'eau

	2014			
	RESE	SAUR	VEOLIA	SDE17
Taux de conformité bactériologique	99,7%	99,9%	99,4%	99,7%
Nombre d'analyses bactériologiques effectuées	1 509	678	156	2 343
Nombre d'analyses bactériologiques non conformes	5	1	1	7
Taux de conformité physico-chimique	97,8%	98,5%	99,4%	98,0%
Nombre d'analyses physico-chimiques effectuées	1 791	722	160	2 673
Nombre d'analyses physico-chimiques non conformes	39	11	1	51

5 – Aspects financiers *(les éléments présentés correspondent à ceux de la Régie du Syndicat uniquement)*

- Financement social

Abandon de créances à un fonds de solidarité : 0,0041 €/m³ en 2014 contre 0,012 €/m³ en 2013.

- Taux d'impayés : 1,04 % en 2014, contre 0,77 % en 2013

- Prix de l'eau

Prix TTC pour 120 m³ : 2,104 €/m³ pour secteur Adour-Garonne
2,109 €/m³ pour secteur Loire-Bretagne



dépendances engagées et payées en 2014 pour la ville de Royan	2014 ROYAN	
	engagés € HT	payés € HT
ROYAN-LISTES 2014/3+2015/1-GARE MULTIMODALE	32 500	0
ROYAN-LISTE 2014/3-RENOUVELLEMENT CANA. & BRANCH.	177 800	159 019
ROYAN-LISTE 2014/3-SECTEUR URBAINS-BRANCH. PLOMBS	232 500	132 689
ROYAN-LISTE 2014/3-SECTEUR PERIPHE.-BRANCH PLOMBS	223 100	138 433
ROYAN-LISTE 2014/6-GARE MULTIMODALE	5 300	0
ROYAN-COMPTEUR D'EAU-CONTRAT AFFERMAGE	18 514	29 650
ROYAN-USINE DE "CHAUVIGNAC"	5 000 000	485 583
total investissements	5 689 714	945 374

retard lié à l'acquisition foncière de l'usine

location unité mobile	235 265
-----------------------	---------

capacité dynamique de désendettement du SDE17	compte administratif					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014 *
(i) encours de la dette au 31/12 en k€	55660	49612	45728	41629	37185	37144
(ii) capacité d'autofinancement brut en k€	13303	16964	20610	19892	22920	23651
capacité dynamique de désendettement = (i)/(ii) en nb d'années	4,18	2,92	2,22	2,1	1,62	1,57

(*) reprise de la dette du service d'eau potable de la ville de Royan

tarifs de la redevance syndicale	compte administratif					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014 *
part fixe SDE en €/an.	25,12	25,42	25,67	25,67	25,67	25,67
part proportionnelle au m3 en €/an (adhérents historiques)	0,597	0,604	0,61	0,61	0,61	0,61
part proportionnelle au m3 en €/an (Royan)						0,28



**GÉTUDES
CONSULTANTS**

Syndicat des Eaux de Charente Maritime



17

**Service public de l'eau potable de
la Ville de ROYAN**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**



**Exercice
2014**



RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « **le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.** »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La compétence eau potable est exécutée par la Syndicat des Eaux de Charente Maritime sur le périmètre de la **Ville de Royan**.

Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par **affermage**.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 le délégataire est **Royan Eau et Environnement – R2E** (société dédiée constituée par VEOLIA EAU CGE) en application d'un contrat ayant pris effet à cette date, pour une durée de 12 ans. L'échéance normale du contrat est le 31 décembre 2021.

L'avenant n°1 (février 2014) a acté le changement de maître d'ouvrage.

RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

L'**avenant n°2** (décembre 2014) a acté la prise en charge du forage d'Arces et la prise en compte de la réglementation liée au guichet unique.



CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

Population totale (INSEE 2011)	17 875 (hors pop. Comptée à part)
Nombre d'abonnés	18 294
Volumes facturés aux abonnés (m³)	1 520 844 m ³
Volumes produits (m³)	4 841 120 m ³
Volumes importés (m³)	0
Volumes exportés (m³)	2 710 183 m ³

Commentaire : il est rappelé que pratiquement 2/3 de la production des ouvrages couverts par le contrat de R2E sont destinés à alimenter l'agglomération de Royan gérée via plusieurs contrats ou par la RESE : Chenac, Médis Semussac, Rive Gauche de la Seudre, St Georges de Didonne, St Palais sur Mer, Saujon, Vaux sur Mer

Volumes produits, nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal	Volume prélevé	Volume produit
Chauvignac	Eau souterraine	19 200 m ³ /j	561 622 m ³ 342 350 en 2013	
La Bourgeoisie	Eau souterraine	12 000 m ³ /j	2 533 220 m ³ 2 972 781 en 2013	
Marché de Gros	Eau souterraine	4 320 m ³ /j	454 060 m ³ 488 258 en 2013	
St Pierre	Eau souterraine	5 520 m ³ /j	919 448 m ³ 786 451 en 2013	
Arces	Eau souterraine	En secours	407 712 m ³ 215 979 en 2013	
TOTAL =			4 876 062 m³ 4 805 819 en 2013	4 841 120 m³ 4 790 439 en 2013

Commentaire : les prélèvements de tous les sites ont augmentées en compensation d'une baisse de la production de la Bourgeoisie. En particulier la ressource de Chauvignac dispose d'un traitement temporaire dans l'attente de la livraison de l'usine de traitement définitive de Barzan (marché OTV).



Protection de la ressource en eau

La protection des ressources en eau (captage, forage...) est soumise au respect d'une procédure précise. En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :

0 % : aucune action ;

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.

indice d'avancement de la protection de la ressource en eau La Bourgeoisie : 60%

indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Marché de Gros : 60%

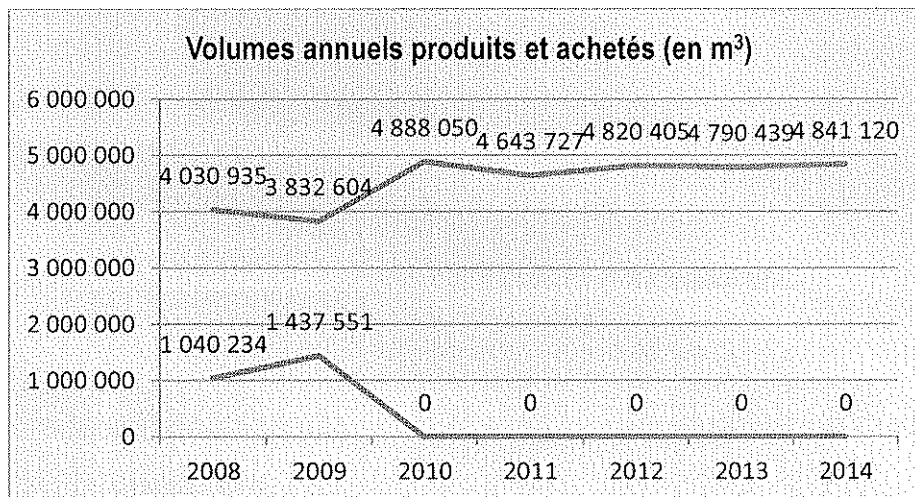
indice d'avancement de la protection de la ressource en eau St Pierre : 60%

indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Chauvignac : 60%

indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Arces : 60%

Commentaire : la gestion des autorisations et des périmètres de protection est assurée par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime depuis 2014.

Volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable



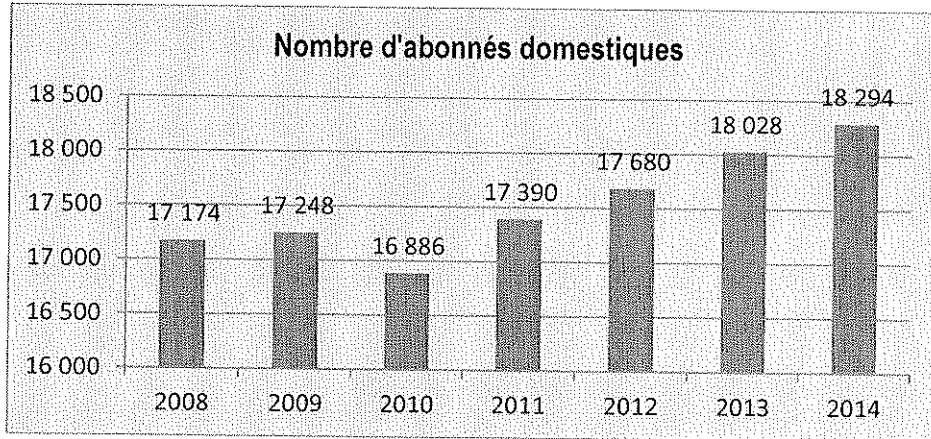
— volumes produits en m³ - - - volumes achetés en m³

Commentaire : les volumes produits globalement par les installations de la Ville se situent dans la continuité des volumes prélevés depuis plusieurs années, à la répartition des prélèvements entre les différentes ressources près.



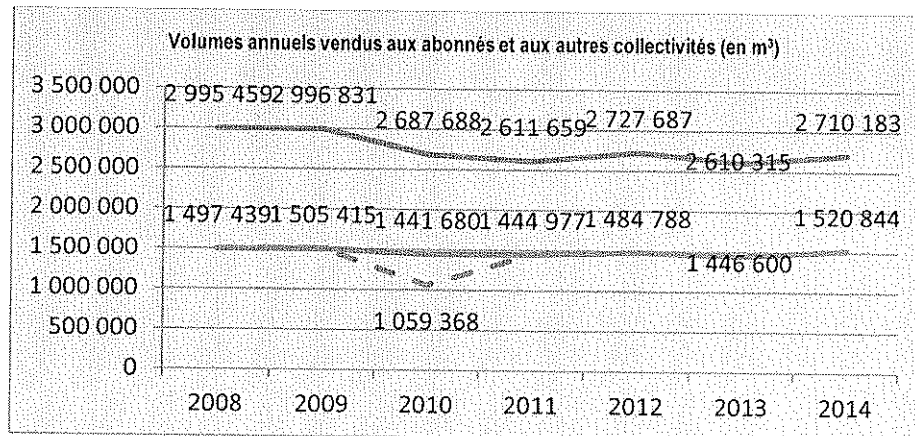
Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés au service d'eau potable :



Commentaire : il est rappelé que la donnée 2010 est erronée en raison d'imprécisions temporaires du fichier des abonnés lors du changement de délégataire.

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre de mètres-cubes vendus :



— volumes vendus aux abonnés du service en m³
— volumes vendus aux autres collectivités en m³

Commentaire : les volumes vendus aux abonnés marquent une relative stabilité, malgré l'augmentation régulière du nombre d'abonnés.

Les volumes vendus aux contrats voisins marquent également une certaine stabilité après la baisse de 2009-2010.



Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, distribution.

	2011	2012	2013	2014
Longueur totale (km)	219,7	220,2	220,4	220,6
Refoulement (ml)	<i>Pas de détail</i>	<i>Pas de détail</i>	<i>Pas de détail</i>	<i>Pas de détail</i>
Distribution (ml)	219 704	220 162	220 377	220 599

Commentaire : l'exploitant indique que toutes les analyses de CVM sont conformes depuis 2010.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable ; les données devant porter sur 5 années cumulées

$$\text{taux moyen de renouvellement} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 \times \text{linéaire moyen du réseau}} \times 100$$

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé / an (km)	1,89	0,88	0,85	0,63	0,61
Cumul linéaire renouvelé (km)	1,89	2,77	3,62	4,2	4,8

Taux évalué à 0,4 % sur 5 ans

Commentaire : comme les années antérieures, les données concernant le renouvellement de réseau souffrent d'une certaine incertitude compte tenu de l'intervention du maître d'ouvrage d'une part, et du délégataire d'autre part.



2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

type de tarification	Binôme : part fixe + part variable par mètre cube
fréquence de facturation	Semestrielle ; relevé des compteurs de juin à aout
délibération sur les tarifs	Voir Syndicat des Eaux de Charente Maritime
frais d'accès au service	27,27 € HT - règlement du service

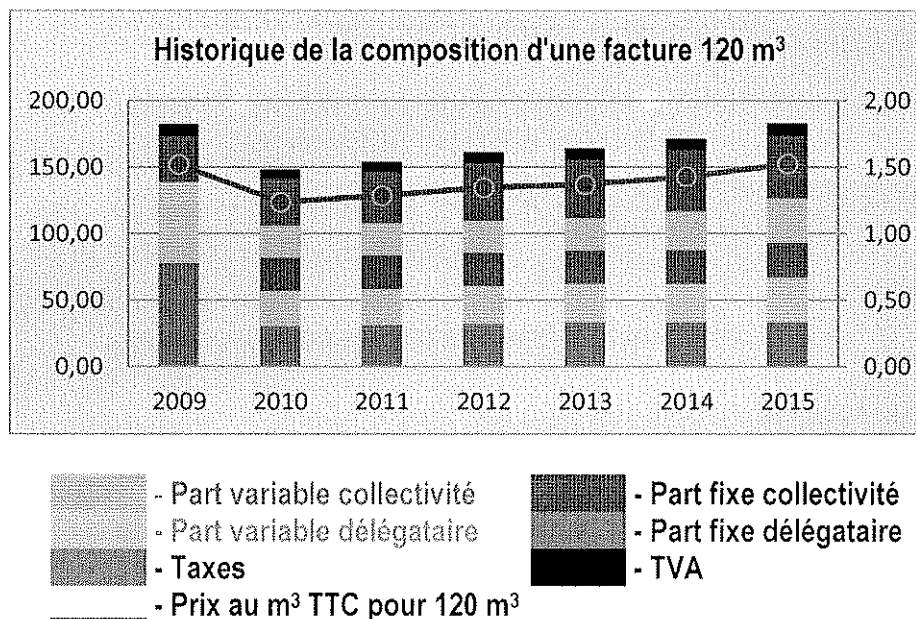
Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'eau. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par l'abonné.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

	Facture 2010	Facture 2011	Facture 2012	Facture 2013	Facture 2014	Facture 2015
Part du délégataire						
Délégataire : part fixe	30,14	31,04	32,14	32,88	32,92	33,16
Délégataire : part / m ³	0,2232	0,2299	0,2380	0,2435	0,2437	0,2838
Part de la collectivité						
Collectivité : part fixe	25,00	25,00	25,00	25,00	25,67	25,68
Collectivité : part / m ³	0,200	0,200	0,200	0,200	0,241	0,28
Taxes et redevances						
Agence de l'Eau / m ³	0,223	0,255	0,290	0,300	0,305	0,31
Agence de l'Eau / m ³	0,0667	0,0667	0,0680	0,0720	0,0767	0,0822
Facture						
Total HT pour 120 m³	140,69	146,23	153,02	155,74	162,55	173,56
TVA	7,74	8,04	8,42	8,57	8,94	9,55
Total TTC pour 120 m³	148,43	154,27	161,44	164,31	171,49	183,11
Évolution n / n-1	-18,6%	+ 3,9%	+ 4,6%	+ 1,8%	+ 4,4%	+ 6,8%
Dont partie fixe en € TTC	58,17	59,12	60,28	61,06	61,81	62,08
Prix TTC au m³	1,24	1,29	1,35	1,37	1,43	1,53

Commentaire : la tarification évolue en 2015 d'une dizaine de centimes par mètre-cube, principalement en raison de l'augmentation de la part du Délégataire et du Syndicat, dans des proportions comparables.

Une réflexion sur le retour à une facture commune eau + assainissement pourra éventuellement être menée.



Montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau

ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégué au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance :

	Recettes 2013	Recettes 2014
Produits nets pour le Délégué	Exploitation : 1 524 562 € Travaux : 156 886 € Autres : 97 092 €	Exploitation : 1 509 924 € Travaux : 130 758 € Autres : 101 685 €
Produits nets pour la Collectivité	Redevances (CARE) : 788 008 € Redevances CA : 670 952 € Quote part subv. : 50 314 € Autres : 15 401 €	Redevances (CARE) : 907 417 €

« *Exploitation* » : recettes issues de la vente d'eau

« *Travaux* » : recette du Délégué issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« *Autres* » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés ...)

« *Amortissement des subventions* » : recettes de la section d'investissements des comptes administratifs



3. Indicateurs de performance

Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000habitants ou produit plus de 1000m3/j.

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nb de prélèvements réalisés} - \text{nb de prélèvements NC}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2011	2012	2013	2014
Nombre total de bilans microbiologiques	110	98	89	91
Nombre de bilans microbiologiques non conformes	0	3	0	0
Indice de conformité microbiologique	100 %	97%	100%	100%
Nombre total de bilans physico-chimiques	117	101	91	91
Nombre de bilans physico-chimiques non conformes	0	1	3	0
Indice de conformité physico-chimique	100 %	99%	97%	100%

Commentaire : en complément des analyses obligatoires, le Délégué met en œuvre un autocontrôle. Celui-ci a révélé des dépassements ponctuels de limite de qualité (E.Coli) et de références de qualité (Bact. sulfito-red, Coli, COT, conductivité, équilibre calco-calc, température, turbidité).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Il est rappelé que les informations permettant de calculer cet indicateur ne sont plus les mêmes à compter de l'exercice 2013. Ceci empêchant toute comparaison avec les exercices précédents.

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 ou 120 (pour les services ayant la mission distribution), avec le barème suivant :

0	absence de plans du réseau	-
10	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, traitement, pompage, réservoir...) et des dispositifs de mesure	10
15	existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations + la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire	10



+1 à +5	<i>lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2 pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts</i>	4
+10	<i>l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose</i>	10
+1 à +5	<i>un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts</i>	4
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux" suivants :		
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		
+10	<i>le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, poteaux incendie...) + servitudes instituée pour l'implantation des réseaux si nécessaire</i>	10
+10	<i>existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)</i>	10
+10	<i>localisation des branchements</i>	Non
+10	<i>pour chaque branchement : caractéristiques du ou des compteurs d'eau (référence métrologique, date de pose...)</i>	10
+10	<i>identification des secteurs de réalisation des recherches de pertes d'eau, date des opérations et natures des réparations ou des travaux effectués à leur suite</i>	10
+10	<i>localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...)</i>	Justif ?
+10	<i>mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)</i>	Voir SDE 17
+5	<i>Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire, et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux, les capacités de transfert des réseaux...</i>	5

indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable = 88

Commentaire : le délégataire a justifié l'essentiel des éléments d'évaluation de cet indicateur

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.



Les indicateurs de performance du réseau :

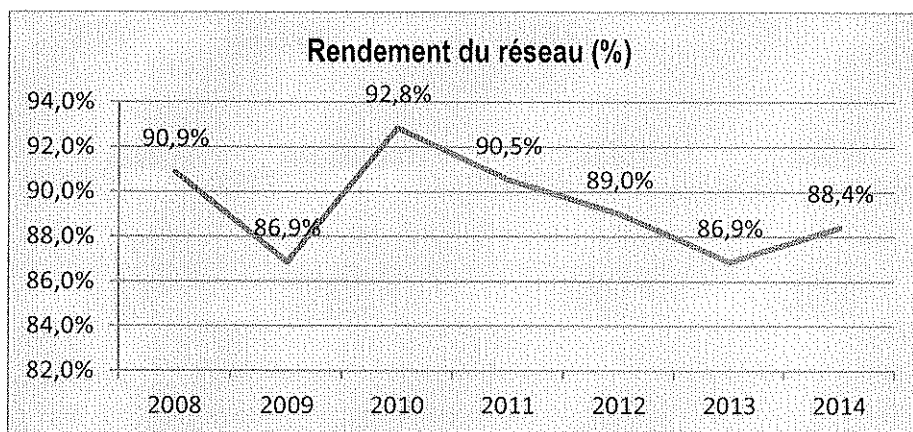
L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement consommée par les abonnés ou bien vendue à un autre service.

Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_{\text{abonnés}} + V_{\text{gros}} + V_{\text{techniques}}}{V_{\text{produis}} + V_{\text{achetés}}} \times 100$$



Commentaire : nous rappelons que rendement de réseau est un indicateur qui manque de pertinence pour la Ville de Royan en raison de l'incidence majeure, dans la formule de calcul, des ventes d'eau aux collectivités voisines.

Le Délégué n'a aucun mal à maintenir un niveau supérieur à ses engagements contractuels (85% - article 18.1 du contrat) malgré la dégradation régulière de cet indicateur.

Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour

Indice linéaire des volumes non comptés : volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

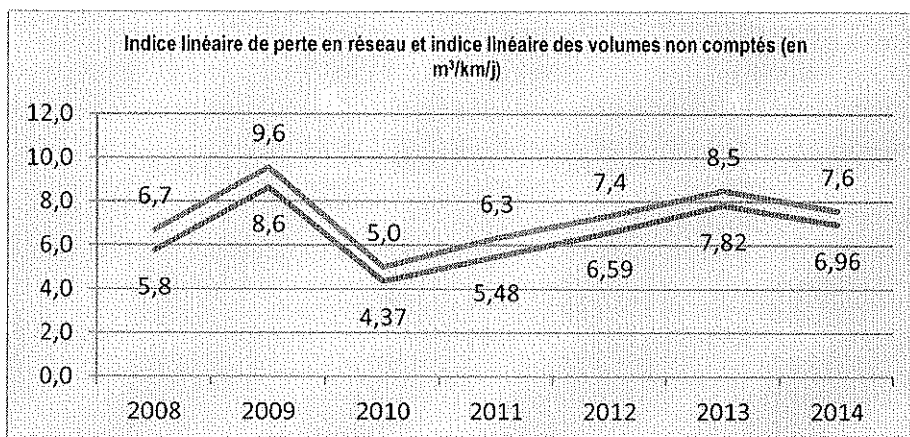
Cet indice permet d'appréhender l'efficacité de la gestion du réseau (comptage chez les abonnés...). Il est exprimé en m³/km/jour

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{comptabilisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

Indice linéaire de pertes en réseau : volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Cet indicateur reflète principalement la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Il est exprimé en m³/km/jour.

$$\text{indice linéaire de pertes} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{consommé autorisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$



— indice linéaire de volumes non comptés
— indice linéaire de perte

Commentaire : l'indice linéaire de perte (ILP) est l'indicateur le plus pertinent pour le réseau de la Ville de Royan ; globalement il se dégrade depuis 2010.

Le calcul de GETUDES Consultants est légèrement décalé par rapport à celui de R2E, mais les ordres de grandeur sont conservés.

L'ILP n'est pas conforme aux obligations contractuelles (article 18.2). La pénalité applicable est définie à l'article 50 : 100 € HT actualisés par dixième de point d'insuffisance, par rapport à une référence de 4,4 m³/km/j.

A noter que le Déléguataire s'est engagé à un ILP de 3,7 m³/km/j à partir de 2016.

Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés

	2010	2011	2012	2013	2014
nb branchements total	17 303	17 378	17 470	17 544	17 595
brcht en plomb (nb initial)	5 109	4 990	3 814	2 309	542
brcht en plomb supprimés	119	1 176	722	1 767	542
% brcht supprimés	2,3%	23,6%	18,9%	76,5%	100%
brcht en plomb restants	4 990	3 814	3 092	542	0
% de brcht en plomb	28,8%	21,9%	17,7%	3,1%	0%

Commentaire : tous les branchements en plomb connus ont été supprimés.



4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Montant des travaux : réalisés par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime
Subvention : géré par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime
Contribution du budget général : -

Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Encours dette : géré par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime
Annuité : idem

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissement : géré par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

- Construction en cours de la station de traitement de Barzan
- Investigations sur les problèmes de corrosion à la station de la Bourgeoisie

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

- Planification à l'échelle de la CARA par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

nombre de demandes : 28
montants des abandons : 984 €

Commentaire : le montant porté au compte de résultats 2014 est substantiellement inférieur à l'ordre de grandeur attendu (environ 3 500 €).

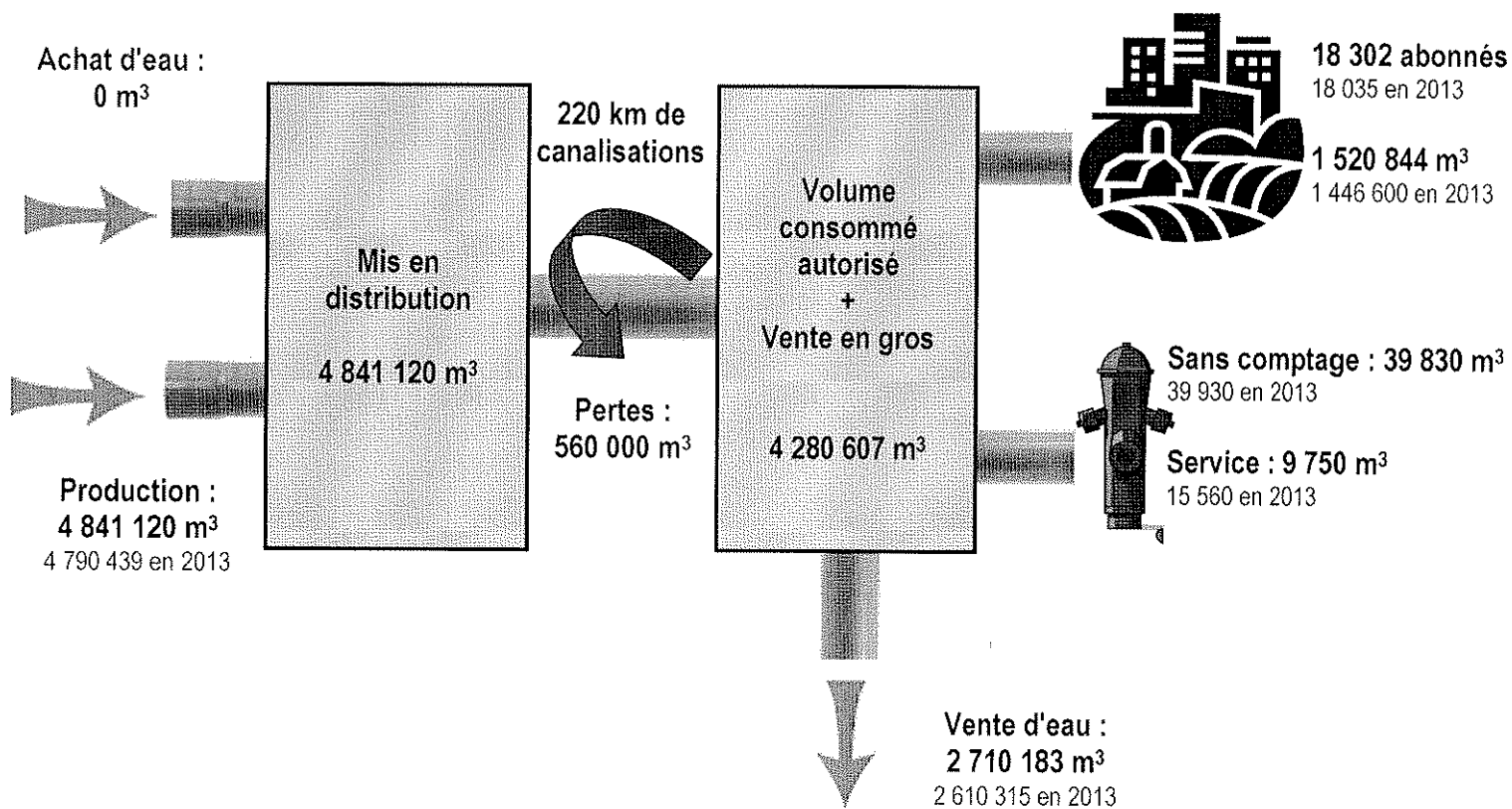


Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Sans objet.



CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE EN COURS



Commentaire : les volumes sans comptage, invariables depuis 3 ans, semblent être affectés « forfaitairement » par le Délégué ; il sera questionné sur ce point.



COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LA PRESENTATION EN COMMISSION CONSULTATIVE

Les indicateurs suivants correspondent au complément à intégrer dans les rapports soumis à l'examen de la commission consultative :

<i>Indicateur</i>	<i>Valeur</i>
Taux d'occurrence des interruptions non programmées <i>nombre d'interruptions / 1000 abonnés</i>	1,09
Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jour
Taux de respect de ce délai	100 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité <i>encours total de la dette / épargne brute annuelle *</i>	Calculé à l'échelle du Syndicat des Eaux
Taux d'impayés <i>hors branchements et travaux divers</i>	0,67 %
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations	Oui
Taux de réclamation <i>nombre de réclamations / 1000 abonnés</i>	<i>Valeur fournie par l'exploitant incohérente (0,0) dans la continuité de celles fournies depuis 2010</i>



ANNEXE
COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE

VISITE DES OUVRAGES

Les ouvrages feront l'objet d'une visite de contrôle par GETUDES Consultants.



COMPTES DE RESULTATS

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des charges présentées par le Délégué dans ses comptes annuels :

Rubrique	Comptes prévisionnels année médiane 2015	Résultats 2012	Résultats 2013	Résultats 2014
Personnel	386 873	599 757	623 284	694 853
Achats d'eau	0	(2 578)	0	0
Énergie	101 191	183 889	236 710	246 260
Produits de traitement	31 572	8 808	8 430	9 613
Analyses	32 600	60 976	33 166	52 108
Sous traitance	62 445 + 68 000	167 466	219 513	224 542
Locations, locaux	29 000	23 956	63 415	58 547
Entretien	33 500			
Assurances	13 500	36 437	82 219	6 042
Informatique	129 763	73 133	48 934	58 145
Véhicules	35 356	60 480	100 049	53 089
Télécom	15 000	41 031	60 607	52 807
Impôts	65 001	69 400	62 983	16 958
Autres	23 733	(38 447)	(190 990)	(68 296)
Redevances contractuelles		1 000	800	5 048
Frais centraux	41 969	66 974	68 842	106 265
Garantie de renouvellement	13 682	57 424	58 027	43 335
Fonds de renouvellement	364 950	403 772	413 024	413 443
Investissements		30 887	34 414	44 108
Créances irrécouvrables		5 895	8 364	11 939
Total	1 372 008	1 850 260	1 931 791	2 028 806
Résultat		(237 191)	(153 251)	(286 439)

Commentaire : les charges s'inscrivent dans une relative continuité par rapport à 2012 et 2013, avec toutefois des variations sur lesquelles le Délégué devra apporter des précisions :

- Analyses
- Frais centraux, garantie de renouvellement



ANNEXE
COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

CONTRÔLE DE L'ACTUALISATION DES TARIFS

Article du contrat article 40

Périodicité semestrielle annuelle au 1er janvier

Références dernières valeurs des indices connues

Tableau d'actualisation des tarifs

Commentaire : la note d'actualisation 2015 a été demandée à R2E pour contrôle.